



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze



# Rapport d'activité 2020



Syndicat mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze  
11 cours de la chicane 34800 Clermont-l'Hérault  
04 67 44 68 86 - [info@lesalagou.fr](mailto:info@lesalagou.fr) - [www.grandsitesalagoumourèze.fr](http://www.grandsitesalagoumourèze.fr)





<b>Objectif 1 : Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages des cœurs de site .....</b>	<b>3</b>
Les patrouilles du Grand Site et le code de conduite .....	3
Evaluer : l'observatoire de la fréquentation.....	3
Entretien du Domaine départemental.....	5
Actions contre les espèces invasives .....	5
<b>2. Requalifier les infrastructures d'accueil : les 3 pôles.....</b>	<b>7</b>
Pôle de Clermont l'Hérault .....	7
Pôle des Vailhès .....	7
Pôle de Mourèze .....	7
<b>3. Décentrer la fréquentation des cœurs de site – déplacements doux.....</b>	<b>8</b>
Aménagement cyclable.....	8
Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages .....	8
<b>Objectif 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés.....</b>	<b>9</b>
Réhabilitation du village de Celles .....	9
Un architecte-conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation .....	9
Vers un pôle de pleine nature, autour des activités sportives présentes sur le territoire.....	9
Encadrer et accompagner les porteurs de projet dans le Domaine Départemental du Salagou .....	10
Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site .....	11
<b>Objectif 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques .....</b>	<b>13</b>
<b>1. Affirmer, valoriser et protéger les paysages agricoles .....</b>	<b>13</b>
Promotion des pratiques favorables à la biodiversité.....	14
Valorisation des produits agricoles du Grand Site.....	14
Protéger et valoriser la biodiversité exceptionnelle du territoire .....	14
<b>2. Affirmer, protéger et valoriser le patrimoine géologique.....</b>	<b>16</b>
<b>Les temps forts du Grand Site en 2020.....</b>	<b>17</b>

La crise sanitaire du COVID marque 2020 avec des répercussions sur le travail de l'équipe, le calendrier des élections et donc sur le calendrier d'avancement des dossiers.

## Les objectifs

---

### Labellisation Grand Site de France

Le **programme d'action** du Grand Site synthétise l'ensemble des actions menées et envisagées autour du paysage pour le Grand Site et leur donne une cohérence. Le fil directeur est celui de la **résilience** d'un site face à des bouleversements extérieurs, à sa capacité à mettre en valeur la richesse de paysages préservés pour générer du développement durable.

### Périmètre

Afin d'accompagner la structure dans l'élaboration de la **candidature** au label Grand Site de France, et sur recommandation de l'État, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze poursuit son travail avec un expert et un paysagiste qui, en appui à l'équipe, justifient et stabilisent le **périmètre** du futur Grand Site de France. Une réunion de rendu intermédiaire a eu lieu en 2020. Retardée par les problèmes sanitaires, la version définitive de l'étude est arrivée dans l'été. Un comité technique avec les services de l'Etat puis un comité de pilotage seront organisés dès que possible. Suite aux élections, les élus des communes concernées (Villeneuve, Cabrières) ont reçu le Syndicat mixte pour qu'il présente le projet et échangent. Les projets communaux répondant aux enjeux du Grand Site seront inclus dans la demande de label.

### Label

En 2020, poursuite du travail initié par le bureau d'étude PrimaTerra (pré-rédaction de la demande de label) avec notamment l'organisation d'ateliers de réflexions pour l'équipe et les élus. Des temps de rencontre et de travail ont été reportés (report des élections, COVID). Après avoir rédigé le bilan des actions réalisées, l'équipe assure la rédaction du projet pour les 6 années à venir. Suite au comité de pilotage du Grand Site du 29 août 2019, la mise en œuvre des actions de l'OGS, notamment prioritaires, et la préparation de la candidature au label se poursuivent.

## I. Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages des cœurs de site

Le Syndicat mixte assure la mise en réseau des acteurs dans le Grand Site et notamment dans le Domaine Départemental du Salagou : agents assermentés, techniciens, prestataires, usagers... par le biais de la commission « Fréquentation » et des patrouilles de terrain. Il est chargé de faire respecter le Règlement d'utilisation du Domaine départemental.

### Les patrouilles du Grand Site et le code de conduite

- 3 réunions de la commission « fréquentation » en 2020.
- Réunion de préparation de saison annulée (covid).

La patrouille équestre a sensibilisé les usagers au respect du code de conduite dans le domaine départemental du 18 mai au 29 septembre (mi-avril/mi-septembre en 2019). Elle a reçu le renfort d'une patrouille VTT composée de 2 saisonniers du 1<sup>er</sup> juillet au 24 août (14 juillet au 20 août en 2019). Le dispositif de gestion de la fréquentation a été soutenu grâce à la venue de **la Garde Républicaine** sur les berges du lac.

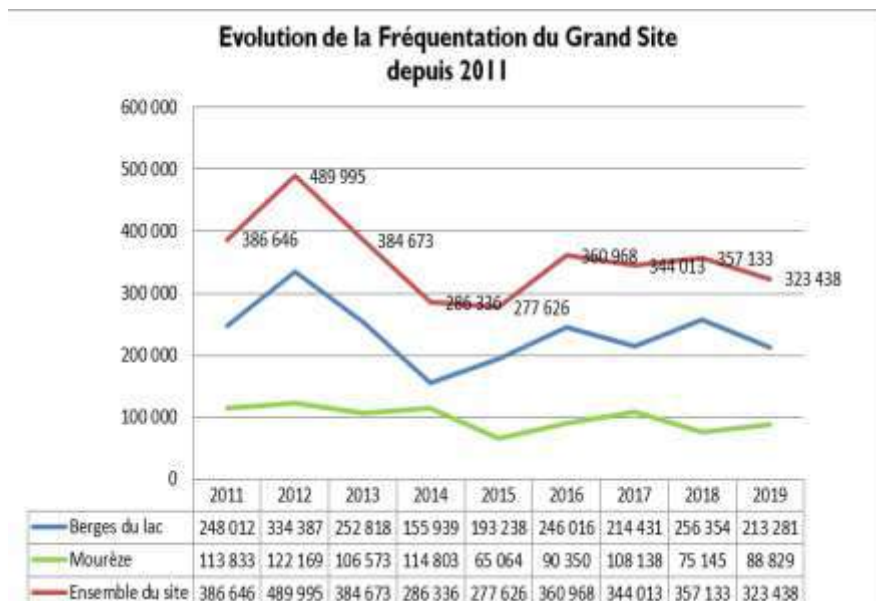


Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze prépare les outils permettant la verbalisation (mise en place des arrêtés municipaux, dépliants...) et coordonne les équipes de terrain. Nouveauté 2020 : les patrouilles ont reçu une formation à l'identification des cyanobactéries complétant le dispositif de suivi mis en place par le CD34.

### Evaluer : l'observatoire de la fréquentation

Le dispositif de gestion de la fréquentation est évalué annuellement depuis 2011 grâce à cet observatoire. Transmission des données aux niveaux départemental et régional. Chaque année, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze produit le bilan annuel de l'année précédente. En mars 2020, le bilan annuel 2019 a été rédigé.

<https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/grand-site-salagou-cirque-de-mourèze/les-actions-pour-le-territoire/organisation-accueil/>



### Eté 2020 :

- Forte augmentation de la fréquentation estivale : +48 % à Mourèze et +41 % au lac.
- 49 jours au-delà de la capacité d'accueil fixée à 700 véhicules en simultanée sur les berges (dont 26 jours à plus de 1000 véhicules).

Cette année a été exceptionnelle ; dès la fin du confinement, le Grand Site a connu une fréquentation très importante, notamment dans les 3 pôles d'accueil (Mourèze, berges du lac : les Vailhés et Clermont l'Hérault). De nouveaux visiteurs de proximité ont découvert ou redécouvert le Grand Site en arrivant par les portes d'entrée « grand public ».

Les prestataires des berges ont connu une fréquentation exceptionnellement élevée. Certains expriment qu'ils ont ressenti une forme de saturation du site et une inadaptation des moyens en avant et arrière-saison : toilettes, poubelles, accueil, mobilisation des agents assermentés...

Au regard de la fréquentation et des moyens humains, le stationnement sauvage a été relativement bien géré, peu de débordement important (à l'exception du pôle de Clermont l'Hérault).

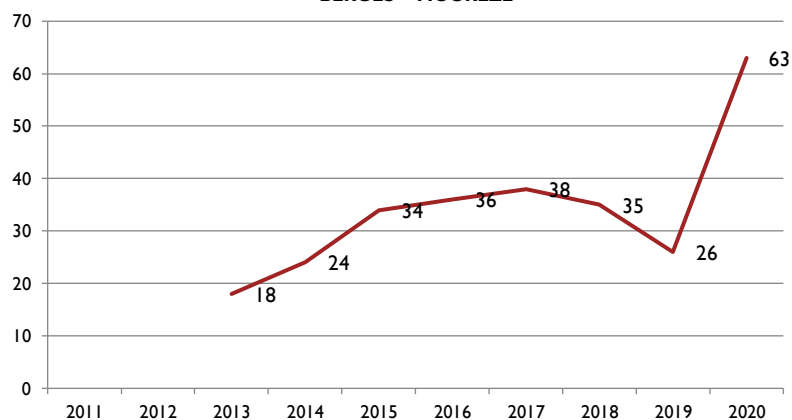
- Forte augmentation des véhicules aménagés qui passent la nuit sur les berges : une attention particulière devra être portée pour ne pas revenir aux situations des années antérieures à 2012.

De nombreuses remontées négatives ont été formulées qu'en au campement abusif des pêcheurs et plusieurs conflits d'usage sont rapportés entre pêcheurs et baigneurs. Un travail spécifique avec la fédération de pêche est engagé.

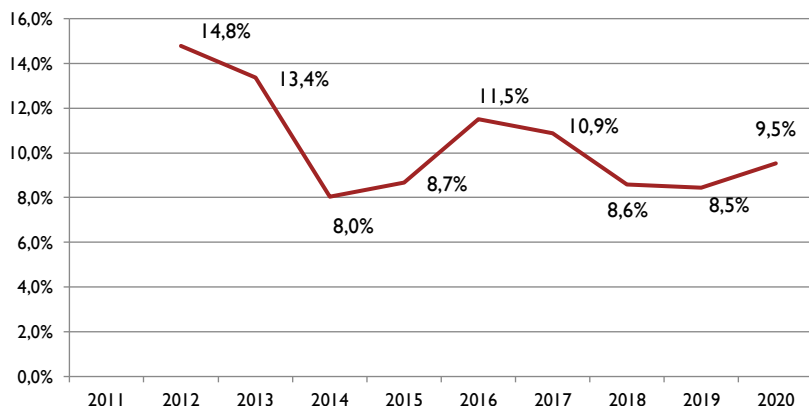
L'augmentation de la fréquentation dans les cœurs de site entraîne un report des atteintes au code de conduite sur les villages et routes environnants.

Pour plus de détails, cf. bilan complet produit à l'issue de la commission « Fréquentation » du 6 octobre 2020.

VEHICULES AMENAGES ETE NUIT ILLEGAL  
BERGES + MOUREZE



PART SAUVAGE ETE  
BERGES + MOUREZE



## Entretien du Domaine départemental

### **Ramassage des déchets résiduels** : papiers gras, canettes, ...

Le Syndicat gère la prestation de ramassage des déchets résiduels sur les berges du lac, pour le CD34 financeur à 100% de la mission. La convention liant le CD34 au Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, arrivée à échéance, a été reconduite en mars 2020. Depuis 2016, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a intégré dans ce marché des clauses sociales, afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes en difficultés sociales et professionnelles. L'association « les Agents du Littoral Méditerranéen » (ALM) était titulaire du marché jusqu'au printemps 2020. Suite à une nouvelle consultation, ALM a été à nouveau missionnée. La qualité de leur travail et leur professionnalisme sont reconnus collectivement, malheureusement l'association fermera définitivement à l'automne. Le Syndicat missionne Croix Rouge Insertion pour assurer la prestation à partir de décembre. Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a appuyé des initiatives privées de nettoyage bénévoles (finalement annulées à cause du COVID).



### **Poubelles et toilettes sur les berges**

L'offre de toilettes et de poubelles sur les berges doit être améliorée, elle ne répond pas complètement aux attentes et aux besoins dans un Grand Site – environ 250 000 visiteurs sur le Domaine départemental. Le travail sur l'amélioration de l'offre et sur l'intégration paysagère de ces équipements doit être poursuivi en 2021.

En 2020, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a initié un travail collaboratif avec les deux autres Grands Sites du Cœur d'Hérault, pour que le Syndicat Centre Hérault propose un habillage des colonnes de tri plus patrimonial.

### **Equipements : signalétique, glissières, barrières, plots, chemins...**

Dans le respect du site, remise en état des parkings, des dispositifs de contention des véhicules et de la signalétique du domaine. Coordination et concertation réalisées par le Syndicat – Interventions réalisées par le Département de l'Hérault.

Enlèvement de points noirs paysagers : suppression d'anciens poteaux téléphoniques au Relais nautique en cours, et destruction du ponton des Vailhés.

Pose d'un portique sur une partie du parking des Plos (Liausson) pour éviter le stationnement abusif des véhicules aménagés.

Accompagnement du CD34 dans ses demandes d'entretien des ruisseaux auprès de la police de l'eau.

Animation d'un groupe de travail (CD34-CCC-CAUE) sur le confortement du sentier VTT rive sud du lac pour le rendre accessible au plus grand nombre à l'année (pédestre, équestre, VTT familial).

## Actions contre les espèces invasives

### **Arrachage de l'opuntia à Celles**

Le Syndicat accompagne chaque année la mairie de Celles dans son action de lutte contre le cactus envahissant *Opuntia rosea*. Le traditionnel arrachage du printemps est repoussé en fin d'année.







### **Arrachage des herbiers sur les zones de baignade**

L'herbier envahissant - *Lagarosiphon major* - est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable. Depuis 2018, le Syndicat mixte assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage du lagarosiphon sur les plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault. Depuis l'été 2019, la Fédération de pêche apporte un appui technique et logistique. En 2020, le Mas de Riri et le Relais nautique d'Octon ont organisé, en partenariat avec les mairies concernées, des chantiers bénévoles. Le confort de la baignade a pu être assuré grâce aux chantiers. L'action a

été complétée par 4 journées de ratissage en saison sur les plages de Liausson et Clermont l'Hérault (voir bilan détaillé).

La hauteur d'eau du lac est restée très satisfaisante pour les usages nautiques tout l'été.

### **Coupe des pins dans le Cirque de Mourèze**

En 2013, la communauté de communes du Clermontois porte une étude de réouverture du cirque de Mourèze sur 48 hectares. La Commission Départementale Nature et Paysage des Sites valide en 2013 le projet de coupe des pins dans le cirque. Un périmètre d'intervention prioritaire de 8 hectares est défini, les travaux sont réalisés par l'ONF entre 2013 et 2017. Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze accompagne la mairie pour relancer la coupe des pins sur les 40 hectares restants.

Pour plus de détails, cf. rapport ONF-2017

©ONF

AVANT



APRES



## 2. Requalifier les infrastructures d'accueil : les 3 pôles

L'accueil des visiteurs dans le Grand Site est structuré autour de 3 pôles : rives de Clermont l'Hérault, rives des Vailhès et cirque de Mourèze. Les équipements de ces pôles sont vieillissants et n'offrent pas un accueil à la hauteur de la qualité des paysages du Grand Site. Le Syndicat coordonne les projets de requalification et d'aménagement de ces équipements d'accueil.

### Pôle de Clermont l'Hérault

#### Espaces publics et maisons de site :

En 2020 : lancement des études environnementales et présentation en comité technique de l'APS par l'équipe de maîtrise d'œuvre (juin). Rendu de l'APD prévu fin 2020.



Esquisse du projet ©CD34



### Pôle des Vailhès

Le groupe de travail (CD/SM/CCLL/mairies) s'est réuni afin de préparer le programme de requalification de la baie des Vailhès (répartition des maîtrises d'ouvrage, usages, fonctionnement). Des réunions de travail ont lieu entre les conseils municipaux de Celles et du Puech.

Le camping des Vailhès, délégué par la CCLL à la société Huttoxia, prépare son projet de requalification du camping.



### Pôle de Mourèze



En vue des aménagements nécessaires, après un long travail de concertation (maison de site, stationnements, circulation douce), le projet a reçu l'avis favorable de la commission Départementale des sites en Mars 2019. Le PC est validé, les entreprises mandatées, le premier comité de suivi des travaux a lieu en novembre 2020. Fin 2020 : les travaux commencent.

*1<sup>er</sup> choix des bétons par le comité de suivi du chantier - Mourèze – 07/12/2020*





### 3. Décentrer la fréquentation des cœurs de site – déplacements doux

#### Aménagement cyclable

##### **Clermont l'Hérault/lac – Clermont l'Hérault/Villeneuve et Lodève/ lac**

Le Syndicat coordonne les projets d'aménagements cyclables depuis les villes-portes et jusqu'au Grand Site. Réalisation par le Département de la première tranche Clermont l'Hérault/le lac. Les travaux de la 2<sup>nd</sup>e tranche, en site classé, seront faits en articulation avec le projet de requalification du pôle de Clermont l'Hérault.

La réflexion sur la **piste cyclable Clermont l'Hérault/Villeneuve** se poursuit. Le projet est en attente de la résolution d'une problématique liée au foncier.

Le CD34, dans le cadre de sa politique de promotion de la mobilité douce, prévoit la mise en place d'un revêtement

« **Chaucidou** » sur la route des Vailhès et sur la route les Bories/Liausson. La réduction de l'emprise dédiée à la voiture permettrait d'adoucir les vitesses et d'améliorer le confort des cyclistes.



#### Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages

Deux itinéraires de découverte du grand paysage et des villages en voiture ont été identifiés, dotés de panoramas remarquables qui sont à valoriser.

Un des projets porte notamment sur la mise en valeur de l'arrivée dans le Grand Site depuis le col de la Merquière. Ce panorama marquera l'entrée dans le Grand Site depuis la communauté de communes du Grand Orb.

## Objectif 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés

### Réhabilitation du village de Celles

Les avancées 2020 :

- PLU : en attente des conclusions de l'enquête publique – lien avec le PLUi et le SCOT.
- Réception des travaux de viabilisation fin décembre : station d'épuration et adduction en eau potable, réseaux humides et secs, électricité, éclairage public.
- Espaces publics : lancement d'une étude paysagère – rédaction du cahier des charges par le CAUE.
- Réflexion sur les bâtiments publics : réponse à l'appel à projet « Tiers lieux », définition des modèles et positionnement économique.
- Habitants : validation des 2 premiers permis de construire en septembre par la CDNPS, préparation du 3ème et sélection de deux porteurs de projet supplémentaires en cours.
- Travail sur les modalités juridiques (Office Foncier Solidaire - bail réel solidaire).
- Parking visiteurs de Celles (MO : CD34) : rendu des études faune/flore fin 2020, négociations foncières - contexte compliqué (suivi technique).
- Zone intermédiaire - Espace de convivialité : étude d'intégration paysagère du camping du Mas de Riri.

### Un architecte-conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation

Depuis 2016, le Syndicat mixte prend en charge le défraiement des déplacements de l'architecte-conseil mis à disposition par le CAUE. L'architecte conseil accompagne les pétitionnaires et leurs architectes pour concevoir des projets de réhabilitation ou de construction en accord avec la charte paysagère du Grand Site.

L'architecte conseil a en 2020 suivi plus d'une trentaine de sollicitations, assuré plus de 15 déplacements sur site, rédigé une dizaine de fiches avis/conseil et de nombreux échanges de mails ou rendez-vous avec les porteurs.

Le Syndicat mixte organise des visites réunissant services instructeurs, DREAL, mairies, architecte conseil, DDTM et UDAP pour travailler sur les projets de constructions et de réhabilitations à enjeux, notamment en site classé : au-delà des réunions spécifiques pour les pôles, 6 tournées ou réunions de travail ont été organisées en 2020.

Des journées de formation assurées par le CAUE auprès des élus et des techniciens programmées en 2020 sont en cours de préparation et décalées à cause de la covid.

Le Syndicat mixte participe aux comités de pilotage du SCOT, du PCAET, à la commission aménagement du Pays Cœur d'Hérault, et suit l'avancement des cartes communales, PLU communaux et PLU intercommunaux.

Un groupe de travail avec les services de l'Etat, le CAUE et le Syndicat mixte se réunit depuis septembre afin de faire évoluer la méthode d'accompagnement des pétitionnaires.

### Vers un pôle de pleine nature, autour des activités sportives présentes sur le territoire

Suite à l'élaboration collective et la validation du pôle nature en 2019, l'équipe projet et le comité technique ont poursuivi le travail lors de réunions en visioconférences. Les actions validées seront proposées dans le cadre de la candidature au label Grand Site de France (gestion des usages et valorisation).

Les premières actions ont été mises en œuvre dès 2020, avec le lancement d'appel à projets, la préparation du conseil des pros et l'installation de la gouvernance.

## Encadrer et accompagner les porteurs de projet dans le Domaine Départemental du Salagou

Le Domaine Départemental du Salagou est un espace public ouvert, vivant, accessible à tous, particulièrement prisé des porteurs de projets (manifestations, installation d'activités touristiques et de loisirs, tournages...). Il présente un cadre naturel exceptionnel très varié mais également très fragile.

- La première étape a consisté à rédiger collectivement le **règlement d'utilisation du Domaine Départemental du Salagou**, entériné par délibération du CD34. Il fixe les conditions générales des occupations et s'applique sur l'ensemble du Domaine Départemental du Salagou. Ce règlement, compilant les règles à respecter, rappelle notamment que le Syndicat assure l'instruction des demandes en concertation avec les partenaires avant que le propriétaire (Département) ou le gestionnaire (communauté de communes/mairie) signe l'autorisation d'occupation du Domaine public. Il est accompagné d'un **guide d'accueil des porteurs de projets**.



- La deuxième étape a consisté à créer la **commission « porteurs de projets »** qui se réunit annuellement (novembre) pour se positionner sur les demandes d'installation d'activités économiques et d'organisation de manifestations. Cette commission se compose du bureau des élus du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, des maires des communes riveraines du lac, des présidents et vice-présidents (tourisme/ APN) des collectivités membres du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze ainsi que des techniciens concernés.

- A l'automne 2020, le Syndicat lance la 3ème étape afin de gérer au mieux les demandes de manifestations de plus en plus nombreuses et d'accueillir les événements dans de bonnes conditions en évitant les conflits d'usages, de dates, de lieux... en publiant **un appel à manifestation d'intérêt pour 2021**. Les porteurs de projet souhaitant organiser un événement sur les berges en 2021 ont été invités à remplir un dossier de candidature. La commission « porteurs de projet » a analysé les candidatures se positionnant ainsi sur le calendrier de l'année à venir.

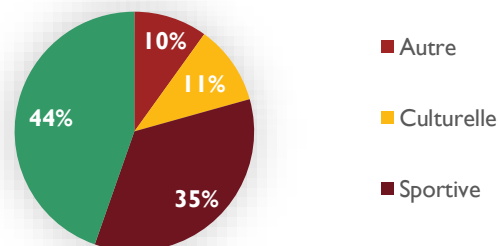
- Fin 2020, le Syndicat mixte **actualise** le guide (2018) et le Règlement d'utilisation du Domaine (2017) pour les adapter aux évolutions.

### ➔ Accompagner et encadrer les manifestations sportives et culturelles

Le Syndicat coordonne l'accueil des organisateurs d'événements sportifs et culturels dans le Grand Site. Dans ce cadre, une cinquantaine de porteurs de projets ont été accompagnés, avec les collectivités concernées. Moins d'une dizaine d'événements ont pu aboutir (COVID).

Le Syndicat sensibilise les organisateurs d'événements non-autorisés. Dans le cadre de ce travail, un porteur de projet a été interpellé et deux balisages non-autorisés signalés.

**Types de manifestations inscrites au sein du calendrier du Grand Site**





Le confinement national a permis une reprise de la végétation sur des sentiers existants mais non-officiels. Certains de ces sentiers étaient utilisés lors de manifestations ce qui maintenait l'ouverture de ces voies informelles. Leur fermeture grâce au confinement est bénéfique pour la biodiversité protégée du site, en permettant de réduire les impacts causés par la fréquentation (piétinement, dérangement). En ce sens, le Syndicat encourage la disparition des sentiers non-officiels qui incitent les usagers à divaguer dans les espaces naturels et agricoles.

#### → **Accompagner et encadrer les demandes de prise d'image : films, photos, clips... tournages**

Une trentaine de demandes instruites, puis une vingtaine de tournages réalisés (shooting, fictions, documentaires, clips...) ont eu lieu dans le Domaine Départemental, dont plusieurs de portée nationale.

Le Président du Département a validé la mise en place d'une redevance sur le Domaine Départemental. Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a préparé la grille tarifaire en partenariat avec Occitanie Film et intégré un nouvel article au Règlement d'utilisation du Domaine pour prendre en compte cette évolution. Le dossier est en cours de finalisation dans les services du CD34. Une fois que le CD34 aura délibéré, un projet de délibération et la grille seront transmis par le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze aux communes qui le souhaitent pour homogénéiser la démarche sur les propriétés publiques du Grand Site.

#### → **Accompagner et encadrer les demandes d'installation d'activités sur les berges**

Suite à la commission « accueil des porteurs de projets » de novembre 2019, le Syndicat mixte a accompagné la mairie de Liausson pour organiser l'appel à projet « Food truck » et sélectionner un prestataire, « Le Bayou ». Cette expérience a été jugée très satisfaisante pour le prestataire et les élus.

En parallèle, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a accompagné 2 prestataires en place pour qu'ils aient des conventions moins précaires (passage d'un an à 3 ans).

La commission de novembre 2020 a rejeté les demandes d'installation de 4 « aquaparc », un hébergement flottant et un téléski nautique.

*Plus de détails : cf. comptes-rendus de la commission « porteur de projets » 2019 et 2020.*

### **Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site**

#### **Valorisation des patrimoines et de l'esprit des lieux du Grand Site**

Le recensement du patrimoine bâti de Pézènes-les-Mines est achevé en 2020.

Pour des raisons sanitaires, seuls quelques événements ont pu avoir lieu et sur des jauges limitées : Nuit de la chauve-souris (20 personnes), Journées du patrimoine, Fête de la nature (12 personnes).

Trois interventions sur le terrain ont bénéficié à des étudiants en master 2 de Montpellier.

La programmation d'une série de *Rencontres paysage dans le Grand Site* avec un prestataire est en cours. Ralentie par la situation sanitaire, ces rencontres s'échelonneront aussi en 2021.

Le Syndicat mixte est régulièrement sollicité pour présenter le Grand Site, ses patrimoines, l'esprit des lieux... auprès des différents acteurs.

Le syndicat mixte a accueilli Maëva Saboureau, stagiaire en Master Tourisme et développement durable des territoires (6 mois) ; elle a travaillé sur la valorisation du Grand Site (édition, communication, rédaction / animation label...) La qualité de son travail a permis de la garder en CDD quelques mois de plus.

### **Édition et diffusion de supports d'information et d'interprétation**

De nombreux articles/émissions ont relayé l'information (locaux, nationaux, thématiques).

Une dizaine de communiqués de presse a ponctué cette année, avec un point presse lors de l'arrivée sur le Domaine départemental du Salagou de la Garde Républicaine pour la saison estivale.

Comme chaque année, des documents ont été réactualisés : dépliant touristique, dépliant camping-car, Clés du Grand Site, mais aussi la signalétique dans le Grand Site, en particulier sur les rives de Clermont l'Hérault.

Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze et Radio Pays d'Hérault ont signé une convention pour valoriser la série « Mémoires de la vallée du Salagou » produite par la radio en 2019 pour les 50 ans du lac. La série est disponible sur <https://www.grandsitesalagoumourze.fr/grand-site-salagou-cirque-de-mouzeze/site-de-france-histoire-du-projet/du-barrage-au-grand-site-de-france-en-projet/>.

## Objectif 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques

### I. Affirmer, valoriser et protéger les paysages agricoles

#### **Dans le cadre de la démarche Natura 2000:**



Le Syndicat porte deux démarches Natura 2000 pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité : le site « Le Salagou » pour les oiseaux et site des « Mines de Villeneuve » pour les chauves-souris. Un comité de pilotage (Copil) existe pour chaque site afin de mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions mises en place par Natura 2000.

Les Copils, cette année, sont également l'occasion de renouveler la désignation de la structure porteuse et d'élire les nouveaux présidents. Initialement organisés au printemps, les Copils se sont réunis le 10 décembre.

Dans le cadre de Natura 2000, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) accompagnent les exploitants agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement. La rémunération des MAEC est une compensation des manques à gagner ou des coûts liés aux modifications de pratiques des agriculteurs, qui s'engagent dans la démarche (matériel, etc.)

En 2020, il n'y a pas eu de nouvelles signatures de contrat avec des agriculteurs dans le cadre des MAEC (volonté nationale liée au contexte : PAC...pas décidé localement).

Le Syndicat poursuit le suivi et l'accompagnement d'une quinzaine d'exploitants agricoles actuellement engagés en MAEC. Le 10 mars 2020, une réunion de bilan sur les MAEC a été organisée avec les viticulteurs engagés.

Les bilans phytosanitaires annuels (bilan des pratiques et indice de fréquence de traitement) ont été effectués pour une dizaine de viticulteurs. Un exploitant engagé en MAEC en 2015, est passé au bio en 2020.

À la demande du Syndicat, le Civam bio a réalisé un diagnostic biologique, finalisé en janvier 2020. Ce diagnostic met en valeur la croissance de l'agriculture biologique sur le territoire des zones Natura 2000 « le Salagou » et « Mines de Villeneuve », à l'image des tendances départementales. 56 producteurs bio exploitent 1673 ha. Les enjeux forts qui ressortent de ce diagnostic sont les mêmes que ceux du Grand Site : maintien des milieux ouverts, en pérennisant et développant les pratiques pastorales, et valorisation de la production agricole.

Pour plus de détails, cf. Rapport complet « Agriculture biologique et zones Natura 2000 « Salagou » et « Mines de Villeneuve »





## Promotion des pratiques favorables à la biodiversité

### **Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts et préserver les habitats des oiseaux**

À la demande du Syndicat et dans le cadre des journées Terr'eau Bio, le Civam Bio 34, en partenariat avec le Civam Empreinte, organise en décembre une journée d'échange sur la ressource pâturale et la dynamique paysagère. Cette journée est destinée aux agriculteurs de l'Hérault et s'est déroulée chez une agricultrice du Grand Site.

### **Animation sur le foncier départemental à vocation agricole**

Le Syndicat assure le suivi de la gestion des conventions en vigueur et accompagne les agriculteurs dans leur démarche auprès du Département. Des appels à candidature pour le foncier départemental à vocation agricole sont organisés par le Syndicat mixte régulièrement. En 2020, il n'a pas été réalisé d'appel à candidature. Néanmoins, le Syndicat a été contacté par deux personnes intéressées pour la réalisation d'une future convention.

## Valorisation des produits agricoles du Grand Site

L'association des Agriculteurs du Grand Site est née en 2019 d'une prise de conscience du lien entre terroir, paysage et environnement. La volonté de préserver les paysages et la biodiversité remarquables en valorisant les produits agricoles est une évidence pour ces viticulteurs, éleveurs, arboriculteurs et autres producteurs du site. Le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze est en effet aujourd'hui un territoire où production agricole rime avec pratiques agro - environnementales : la biodiversité est préservée, les habitats sont mieux protégés, l'eau est de meilleure qualité.



L'association, en lien avec le Grand Site, a prévu des animations en 2020, reportées en 2021 pour cause de crise sanitaire (travail autour des chauves-souris, présence sur des événements, soirées thématiques...).

## Protéger et valoriser la biodiversité exceptionnelle du territoire

### **Evaluation des incidences environnementales**

Le Syndicat mixte a accompagné les porteurs de projet dans la rédaction de leur évaluation des incidences environnementales :

- Une dizaine de manifestations supérieures à 100 participants
- Travaux et interventions dans le site Natura 2000 (projet de construction, enfouissement de lignes électriques...)
- Accompagnement des techniciens Activités de Pleine Nature (GRP « Entre deux lacs Avène et Salagou »)

### **Suivis scientifiques**

Dans le cadre de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuve, le Syndicat coordonne la réalisation des suivis scientifiques. En 2020 :

- Suivi de l'évolution des roselières et de la population de **Blongios nain** dans le contexte de projet de modification de la gestion du barrage. Cette année, les niveaux hydrographiques ont été favorables à la reproduction du Blongios nain. La population est comprise entre 4 et 6 couples (3 – 6 couples en 2019) - suivi réalisé par l'Association la Salsepareille.

En partenariat avec la Fédération de pêche, une réserve de pêche permanente sur l'anse d'Ariège a été mise en place pour assurer la protection de l'espèce et de son habitat. Le CD34 va fermer les accès motorisés à la roselière pour la quiétude du site.



- Cartographie actualisée des aires de reproduction du **Busard cendré** et bilan annuel des succès reproducteurs (suivi réalisé par la Salsepareille). L'estimation de la population est passée de 6 -10 couples à 2 - 6 couples nicheurs dans la ZPS. Les prospections de 2020 font état de la disparition des colonies des garrigues de Péret, sans qu'aucune cause apparente ne puisse aujourd'hui y être imputée.

- Suivi du Plan National d'Action (PNA) **Outarde canepetière**. Le Syndicat est en relation avec la LPO, animateur du PNA, pour la récupération des données de prospections et pour réaliser une mise à jour des données et sensibilisation des élus et propriétaires (en cours).

- Suivi des gîtes connus de **chauves-souris** dans le bâti de Villeneuve et de ses alentours et accompagnement des propriétaires de bâti abritant des colonies ou individus (suivi réalisé par le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon). Observation de la fréquentation des mines de barytine. Le suivi effectué en automne fait état d'effectifs importants de Minioptères de Schreibers et Murin de Capaccini.

Récolte et analyse des données issues du piège-photo du pigeonnier. Il n'a pas été observé la présence de chauve-souris au sein du pigeonnier.



- Suivi de la nidification du couple d'Aigle de Bonelli. La reproduction du couple présent au sein de la zone Natura 2000 a échoué pour la troisième année consécutive. L'échec de nidification ne relève pas de dérangement ou de dégradation du domaine vital. L'âge de la femelle pourrait être une hypothèse de l'échec.

*Les rapports complets sur ces suivis sont disponibles au Syndicat Mixte du grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.*

### **Sensibilisation du grand public**

Organisation d'animations et sorties afin de sensibiliser les usagers aux enjeux du site.

Le Syndicat a organisé la Nuit Internationale de la chauve-souris le 15 septembre à Villeneuve. Une vingtaine de personnes a participé à cette animation réalisée par le Groupe Chiroptère Languedoc-Roussillon.



Le Syndicat a mis en place, le 10 octobre, une sortie nature à Cabrières sur la thématique « Prenons-en de la graine ! » à l'occasion de la Fête de la Nature (animation réalisée par la Salsepareille). 12 personnes ont participé à cette animation (jauge limitée / covid).

## **2. Affirmer, protéger et valoriser le patrimoine géologique**

### **Sauvegarder la dalle de la Lieude**

Après l'arrêté de Géotope signé en juin 2019, afin de protéger la dalle paléontologique de la Lieude, et la procédure de mise en péril ordinaire engagée par la mairie, en 2020, aucune avancée n'est à noter. Mais il faut indiquer la forte volonté collective de la mairie de Mérifons, de la communauté de commune du Clermontois appuyée par le Syndicat mixte du Grand Site et des services de l'Etat, de préserver et de mettre en valeur ce patrimoine et ses alentours, également riches.

### **Géoparc**

Dans le cadre du projet de Géoparc, une convention de partenariat a été signée avec l'association Demain la Terre le 6 août 2020. Le Grand Site participe activement aux différents comités et groupes de travail.



## Les temps forts du Grand Site en 2020



Accueil de la garde républicaine, en soutien aux patrouilles du Grand Site  
Relais nautique d'Octon – 21/07/2020



Un foodtruck sur les berges de Liausson- sélection via appel à projet  
Liausson – juillet 2020



Travail inter Grands Sites du Cœur d'Hérault : un habillage « patrimonial » pour les colonnes de tri  
Syndicat Centre Hérault - juillet 2020



Réalisation de la 1ere tranche de la piste cyclable reliant Clermont l'Hérault au lac  
Eté-automne 2020



Avant



Après

Ratissage à la mi-saison des plages (pour la première année)  
Clermont l'Hérault et Liausson



Pose de portiques sur le parking des Plos pour éviter la « fixation » des fourgons aménagés et camping-cars  
Liausson





Installation du bureau et des nouveaux vice-présidents  
Lodève - Comité syndical - 10/09/2020



Chantier de viabilisation du village ; raccords en électricité, eau et assainissement  
Celles - 2020



Nuit internationale de la chauve-souris  
Villeneuve - 15/09/2020



Fête de la nature  
Cabrières - 12/10/2020



Dépose du vieux ponton  
Les Vailhés – octobre 2020



Homologation en GR de Pays du sentier  
Entre Deux Lacs Avène Salagou  
Projet reliant les 3 communautés de communes du Grand Site



Lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation d'évènements en 2021  
Berges du lac – octobre 2020



Requalification du pôle de Mourèze : lancement des travaux  
Mourèze – novembre 2020



Atelier « paysage et esprit des lieux » avec des étudiants  
Celles – 4 décembre 2020



Mise en ligne du site internet du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze  
Mars 2020

Élection des présidents des COPIL N2000  
Lodève – 10 décembre 2020



Jacky Perez – Maire de Villeneuveville  
Président ZSC Mines de Villeneuveville



Michel Vellas – Maire de Brenas  
Président ZPS Le Salagou



Syndicat mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze  
11 cours de la chicane 34800 Clermont-l'Hérault  
04 67 44 68 86 - [info@lesalagou.fr](mailto:info@lesalagou.fr) - [www.grandsitesalagoumourèze.fr](http://www.grandsitesalagoumourèze.fr)

